



FOISSY.

FREERE Nicolas de Foissy de la langue de France, fut fort blessé d'une hazegaye au combat des 5. galeres de Malte, contre les 6. de Bizerte, l'an 1625. le 26. de Juin, dequoy il deceda 9. iours apres. Il estoit fils de Gaucher de Foissy, seigneur de Foissy & Charmesson en Bourgogne, & de Charlotte de Possel-d'Ormy. Les quatre quartiers de ce Cheualier sont.

Foissy d'azur au signe d'argent, membré de gueulles.

Campremy, d'argent à vne bande de gueulles, accompagné de 6. merlettes de sable, ayeul paternel.

Postel, d'argent au lyon de sable couronné d'or.

Despome, d'argent à vne bande de gueulles, chargée de 3. bezans d'or, ayeule maternelle.

DE

Foissy

L'An mil huit cent quatre-vingt - quatorze le 4 novembre

Le Conseil municipal de la Commune de Foissy s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de M. Diot, Maire.

Présents: M.M. Goussé Jules, Julien Gustave, Legrand Félix, Legros Léonard, Marnot Jules, Malluile Max. et B. Diot, maire.
Absents: M.M. Marnot Gustave, Tajou et Delong Auguste

M. Marnot Jules l'un des Membres du Conseil, a été nommé, conformément à la loi, pour remplir les fonctions de Secrétaire, puis M. le président a déclaré la séance ouverte.

Approbation des
mémoires Cantot
et Héraud.

APPROUVÉ
AUXERRE, le 11
LE PRÉFET DE L'YONNE
POUR LE PRÉFET
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

M. le Maire communique au Conseil:
1^o Un mémoire de M. Cantot, architecte à Sens, s'élevant à la somme de 112^{fr} 08 pour plans et devis d'un pont devant servir à l'exploitation des prés communaux.
2^o Un mémoire de M. Héraud, serrurier à Sens, s'élevant à 10^{fr} 21, pour le même objet, et il invite l'assemblée à délibérer sur ces dépenses.

Le Conseil,

Après examen dedités mémoires,
Considérant que le montant en a été voté dans la session de Mai et inscrit au Budget additionnel de 1894,
L'approuve tels qu'ils sont présentés.

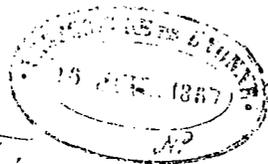
Delibéré à Foissy les jour, mois et an que dessus,
Et signé les Membres présents.

Pour Copie conforme,

Le Maire,
B. Diot



2^e délibération
Vu et soumis la
présente délibération
à l'approbation
de M. le Maire
le 13 novembre 1894
M. le Maire



Commune de Foissy

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal.
Session de mai 1857.

Rechat par M. de Birulle de
la servitude de passage qui
existait sur la propriété du moulin.

L'an mil huit cent cinquante sept, le dix mai,
le Conseil municipal de la commune de foissy, réuni en
session ordinaire où étaient présents :

M. M. Damié, Goussé, Vajou, Bonnemain, Lorne,
Simonet, Mailluile, Guesnu, Picon, Marnot.

M. Bonnemain remplissant les fonctions de secrétaire.

Le Conseil municipal de la commune de Foissy;

Vu la proposition de M. de Birulle en date du 9
mai 1857, concernant le rachat par lui de la servitude
de passage existant sur la chaussée de pied qui traverse
la propriété du moulin.

Attendu que cette chaussée est contiguë et parallèle
au chemin vicinal de foissy aux Sèges qui est rendu à
la circulation depuis les travaux qui ont été exécutés
sur son parcours.

Attendu que ladite chaussée est la propriété de M.
de Birulle et qu'il n'existe dessus qu'un droit de servitude
de passage au profit de la commune.

Délibère qu'il y a avantage pour la commune à
abandonner à M. de Birulle pour le prix de deux cents
francs qu'il offre, le droit de servitude de passage qui existait
sur ce chemin au profit des habitants de la commune.

Et le Conseil prie M. le Préfet de vouloir bien
approuver la présente délibération : les membres présents
ont signé après lecture faite.

Sous Copie conforme.

Le Maire.

J. de Birulle



CHATEAU DE FOISSY

DÉSIGNATION

Un CHATEAU situé au village de Foissy, canton de Villeneuve-l'Archevêque (Yonne)

Comprenant :

1°. — Une grande cour d'honneur en entrant.

2°. — Un grand corps de bâtiment au midi de la cour construit en pierres et briques et couvert en tuiles, consistant en :

Au rez-de-chaussée, salon, grand salon, vestibule, salle à manger, cage de l'escalier conduisant au premier étage, cabinet et cuisine.

Au premier étage, grande chambre à coucher, autre chambre à coucher, avec alcôve et cabinet de toilette, petit palier, trois chambres à coucher, autre chambre à coucher avec cabinet de toilette.

Au second étage, cinq mansardes ou chambres de domestiques avec faux-greniers au-dessus, vaste atelier, cabinets.

3°. — Un autre corps de bâtiment, faisant aile au château du côté du levant, construit en pierres et briques, couvert en tuiles, consistant en : fruitier, cave, deux remises, buanderie, chambre à four, grand grenier sous le toit.

Petit pavillon à l'extrémité de cette aile du côté aboutissant à la route de Troyes.

4°. — Un autre corps de bâtiment faisant aile au château du côté du couchant, construit en pierres et briques et couvert en tuiles, parallèle à l'autre aile et dont il est séparé par la cour d'honneur, consistant en :

Au rez-de-chaussée, salle de bains, grand porche conduisant à la cour de côté, cave, escalier conduisant au premier étage, habitation du jardinier.

Au premier étage, bibliothèque, chambre à coucher, salle de billard.

Petit pavillon à l'extrémité de cette aile du côté aboutissant à la route de Troyes.

5°. — Un grand bâtiment joignant l'aile du château du côté du couchant, consistant en : écurie, poulailler, communs, etc.

6°. — Un petit bâtiment à l'extrémité de la cour dont il va être parlé à usage de chenil, porcherie, écurie.

7°. — Un grand bâtiment dans la même cour à usage de sellerie, grange, vacherie et écurie.

8°. — Une cour entre lesdits bâtiments.

9°. — Un jardin avec une serre froide et une serre chaude.

10°. — Un parc avec bosquets, beaux arbres, pièces d'eau et pré.

Le tout d'une superficie de **deux hectares quatre-vingt-douze ares cinq centiares.**

MOBILIER

On céderait une partie du mobilier garnissant le château et ses dépendances.

*S'adresser pour tous renseignements et pour visiter à **M^e SONNET**, Notaire à Villeneuve-l'Archevêque (Yonne).*

temps que je ne lui ai écrit.
Allons plus rien si je vais
à Moret j'espère manger du pain
à ma faim. Si on nous avait
privé cela on ne l'aurait pas eue.

Je termine en vous embrassant
sincèrement toute deux.

Levy

Bien des chers de notre part
à M^r et M^le Clément.

Jeudi 7 Je viens de recevoir une lettre
d'Albert datée de dimanche.

Nous sommes encore dans les
neiges depuis 8 jours, ici il y
en avait 20 cm d'épaisseur et
en montant sur Perminois plus
d'un mètre. Le soleil la fait fondre.

La mère est Amintier
un peu malade je
ne pense pas que elle est malade.

Toissy le 6 Mars 1918

Ma chère Renée

Cette fois nous avons
la ration de pain depuis hier.
Il est attribué à chaque
comme 300 gr de pain pour
chaque habitant. Les maires
peuvent changer la répartition
en prenant aux enfants, aux
vieillards, aux rentiers pour
augmenter la ration des adultes.

Ici les ouvriers agricoles ont
450 gr les femmes 300 les
femmes au-dessus de 70 ans 250 gr
les enfants au-dessous de 3 ans 100
200 gr de 3 ans à 13.

Nous avons en tout 2 litres 250
par jour; la mère a 300 gr comm

LA PIETA DE FOISSY

HISTOIRE D'UNE RESTAURATION



UN CITOYEN BIEN-PENSANT NOUVEAU VENU A FOISSY EUT L'IDEE APRES L'AVOIR REMARQUEE DANS SA NICHE DOMINANT LA PORTE, DE S'INTERESSER A LA VIERGE DE PITIE DE L'EGLISE DE LA CONVERSION DE SAINT PAUL A FOISSY-SUR-VANNE.

UNE ASSOCIATION FUT CREEE, L'ASSOCIATION "LOUISE-MARIE et AMELIE-CLOTILDE" du nom des 2 cloches de cette église.

Parallèlement à l'instruction d'un dossier de restauration par Madame le Conservateur délégué des Antiquités et Objets d'Art de l'Yonne, cette association participa au CONCOURS 1995 "UN PATRIMOINE POUR DEMAIN" organisé par LE PELERIN MAGAZINE.

Son jury voulut bien faire figurer notre Pietà au palmarès 1995 (voir encadré) avec 12 autres lauréats et la remise des trophées eut lieu à l'auditorium du nouveau Louvre au cours d'une brillante soirée présentée par Sylvain Augier ("Faut pas rêver") et Bernard Jouanno rédacteur en chef adjoint du PELERIN MAGAZINE.

Chaque œuvre fut l'objet d'une projection vidéo et d'un entretien entre son représentant-lauréat et le sympathique Sylvain Augier (voir photo).

Les associations, municipalités et particuliers ainsi récompensés pour leur attachement au patrimoine de leurs communes et pour leur obstination à le conserver et à le faire connaître ont dit toute leur reconnaissance au PELERIN MAGAZINE et en particulier à Florence Millevoye, responsable des concours "Un patrimoine pour demain", à Christian Blanchon, Directeur du PELERIN MAGAZINE et à Gérard Bardy son Rédacteur en Chef.

RECHERCHER LE PATRIMOINE LOCAL, LE PRESERVER ET LE PRESENTER C'EST AUSSI LE TRIPLE OBJECTIF DE L'ASSOCIATION DES "AMIS DU PATRIMOINE DE LA VALLEE DE LA VANNE" QUI SE PROPOSE DE SE METTRE A LA DISPOSITION DES ASSOCIATIONS DEJA EXISTANTES.



Monsieur Gérard KOHLER
5, rue du Moulin
89190 FOISSY/VANNE
Paris, le 29 décembre 1995

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous confirmer le montant de la subvention qui vous a été accordé à l'issue de notre concours "Un Patrimoine pour Demain": 15.500 Frs. pour la restauration de la statue d'une Pietà.

La remise des prix officielle aura lieu le lundi 26 février 1996 à Paris, à l'Auditorium du Louvre.

Nous comptons sur votre présence pour la répétition de cette soirée, à 16h.

Vous recevrez prochainement cinq invitations pour deux personnes.

Concernant les travaux, nous vous prions d'attendre pour les entamer que Serge MOINDRON ou Julien GRIJALVAS, de notre agence de communication "COLORADO" vous aient contacté afin de réaliser de bonnes photos de l'œuvre non restaurée.

Pour la facturation, le montant du prix attribué sera réglé sur facture, une fois les travaux achevés. Pour cela, vous voudrez bien nous établir une facture du montant exact de la subvention, soit 15.500 Frs à:

PELERIN MAGAZINE
A l'attention de Florence MILLEVOYE
5, rue Bayard
75008 PARIS

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous assurons, Monsieur, de nos sentiments dévoués et les meilleurs.

Majoline DEMNARD

Florence MILLEVOYE